



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 22789

Texte de la question

M. Philippe Houillon attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur notre système de soins d'urgence et particulièrement sur la situation des médecins libéraux qui exercent au sein d'associations telle que SOS Médecins. Le 22 janvier dernier, M. Charles Descours rendait son rapport aux termes duquel il apparaissait que la réforme envisagée pouvait s'articuler autour de trois principales propositions : le caractère volontaire de la participation aux gardes, une régulation des appels par les généralistes eux-mêmes, ainsi qu'une organisation départementale renouvelée. Le projet de décret réorganisant la permanence des soins a été très vivement critiqué par l'assemblée générale de SOS Médecins réunie le 6 février 2003. Les travaux d'un groupe de travail relatif aux problématiques des services d'urgences hospitaliers devaient être articulés avec ceux du groupe piloté par le sénateur Descours. Il souhaiterait en conséquence savoir si une synthèse de ces travaux permet aujourd'hui de prendre en compte les suggestions faites par les médecins libéraux spécialisés dans les soins d'urgence.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Houillon](#)

Circonscription : Val-d'Oise (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22789

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juillet 2003, page 5961